



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 53040

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que, depuis plusieurs années, le texte fondateur de l'action sociale et médico-sociale, dit « loi de 1975 », fait l'objet d'un projet de réforme. Des millions de personnes, assurément les plus démunies, les plus marquées par la maladie, le handicap ou l'inadaptation, sont en attente du nouveau texte et des espoirs qu'il a suscités concernant une meilleure prise en compte de leur situation. La réaffirmation solennelle de leurs droits fondamentaux est une nécessité. Il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de l'action ministérielle pour que ce projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour du Parlement et, en tout cas, avant les élections municipales.

Texte de la réponse

Le projet de loi rénovant l'action sociale et médico-sociale, venant réformer la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, a été voté à l'unanimité en première lecture par l'Assemblée nationale le 1er février 2001. Ce texte devrait faire l'objet d'un vote définitif et d'une promulgation avant la fin de la législature.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53040

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6189

Réponse publiée le : 27 août 2001, page 4916